

LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 10 FEVRIER 2016

SOMMAIRE

- 1) La mort !
- 2) Cécile Dufflot fonce...
- 3) OUI Chef !!
- 4) Division à gauche et droite
- 5) A suivre de près comme de loin...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Déchéance, l'article de la mort



Le vote de l'article 2 de la réforme constitutionnelle, prévoyant la déchéance de nationalité pour les actes terroristes, n'en finit pas de diviser. L'issue du scrutin est toujours aussi incertaine.

Palais Bourbon, salon Delacroix, lundi. Enfoncés dans le velours de cette antichambre parlementaire de la majorité, trois hommes regardent passer les députés socialistes qui vont s'installer dans l'hémicycle, où l'on s'apprête à débattre de la révision constitutionnelle : Vincent Feltesse, conseiller aux élus de Hollande, Yves Colmou, conseiller spécial de Valls, et Christophe Borgel, maître ès décomptes électoraux du Parti socialiste. «Ils ne savent pas. Personne ne sait comment tout ça va atterrir», raconte un parlementaire PS.

Même si elle pose de nombreuses questions sur le plan juridique, l'inscription de l'état d'urgence dans la Constitution (l'article 1) est passée assez facilement lundi soir. En revanche, le débat sur la déchéance de nationalité pour les terroristes, inscrite à l'article 2, promet d'être un long chemin de croix pour le gouvernement. La mesure, qui n'a cessé d'évoluer ces six dernières semaines, plombe l'exécutif et la majorité mais agite aussi la droite et le centre. «Hollande ne pensait pas que cela prendrait autant d'ampleur», raconte un visiteur régulier de l'Elysée.

Bref, «on entame une plongée dans les algues», confirme un pilier de l'Assemblée. Pour ne rien arranger, parce qu'il s'agit d'un projet de loi constitutionnel, le texte qui arrive en séance publique est celui du gouvernement et non celui amendé en Commission des lois. «La procédure, paradoxalement, ne nous aide pas», concède un conseiller à Matignon. Car cela veut dire que le compromis qui a été bricolé avec les socialistes en commission - à savoir, ne plus viser les binationaux expressément - doit être voté à nouveau en présence de la droite. Qui, elle, exige de cibler exclusivement les binationaux. De la rédaction finale de l'article 2, qui va se faire amendement par amendement (96 ont été déposés), dépend donc le vote de la gauche et... de la droite. Personne n'osait lundi évoquer ouvertement un article 2 rejeté finalement (le vote pourrait avoir lieu ce mardi soir tard) mais le scénario est dans toutes les têtes. «Dans ce cas-là, la révision est morte et il faudra regarder qui l'a tuée», explique un conseiller de l'exécutif.

Chargé du dernier coup d'intox, Jean-Marie Le

Guen, secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, a prédit un vote «confortable». Sans préciser si c'était sur l'article 1, le 2 ou l'ensemble du projet de loi constitutionnel lors du vote solennel mercredi après-midi. Le fait que le Sénat ait d'ores et déjà annoncé qu'il ne voterait pas un texte conforme (commun aux deux chambres) et que le gouvernement ait accepté le principe d'une navette parlementaire encourage plutôt les députés à procrastiner pour l'instant. Pour un député, «tout le monde va sortir du bois au dernier moment».



Manuel Valls en janvier. (Photo Laurent Troude)

La majorité dans le brouillard

D'habitude, ils font dans la dentelle mais cette fois, même à la louche, personne ne se risque officiellement au pronostic sur la déchéance de nationalité au Parti socialiste. «On a rarement vu un fog aussi épais», confirme un conseiller de l'exécutif interrogé sur les comptages officieux ou officiels sur l'article 2 de la révision constitutionnelle. Les plus optimistes - du patron du groupe PS Bruno Le Roux au chef de file des socialistes sur le projet de loi constitutionnel, Patrick Mennucci - évoquaient la semaine dernière l'adhésion de 80 % des députés socialistes grâce au double compromis gommant la référence aux binationaux dans le texte constitutionnel et ne précisant plus dans la loi d'application que la déchéance s'appliquerait «sous réserve de ne pas créer d'apatrides». Cet accord est assorti de la promesse de ratifier la convention de 1961 sur «la réduction du nombre de cas d'apatrides» qui permet en réalité d'en faire dans des cas très exceptionnels. «Mennucci, il est marseillais alors il exagère un peu», sourit un de ses collègues de la commission des lois pour qui cependant, «ça devrait passer. Pas large, mais ça devrait passer». Les opposants PS les plus farouches évoquent une «grosse centaine» de députés prêts à voter contre. «Je sais bien que ce

sont des sauvages, mais enlever la nationalité de naissance est une vraie rupture du droit du sol», a ainsi plaidé Bernard Roman, député du Nord et proche de Hollande. Or, pour l'exécutif, l'enjeu est double : faire passer l'article bien sûr, mais aussi mettre la droite au pied du mur. «Plus les socialistes sont nombreux, plus la droite est dans la difficulté pour s'opposer à une mesure plébiscitée par les Français», veut croire un ministre.

A l'Assemblée, comme ailleurs, les écologistes sont divisés. D'un côté, la bande à Cécile Duflot compte neuf députés. De l'autre, la bande à Barbara Pompili en compte autant. Egalité parfaite. Le vote est plus compliqué à prédire. Une petite moitié de la bande à Pompili s'apprête à voter en faveur des deux articles, à l'image de François de Rugy. Une grosse moitié, dont Pompili, est contre l'article 2 tandis que certains hésitent. «La nouvelle rédaction de l'article 2 est moins contraignante mais il reste quelques doutes», note un député qui «consulte» et «réfléchit» avant de faire son choix. Chez Duflot, la révision constitutionnelle c'est non pour les neuf députés. Sur ce sujet, Noël Mamère et Sergio Coronado ont été très offensifs : ils multiplient les interventions et rassemblements pour lutter contre l'état d'urgence. Ce débat a aussi permis à Cécile Duflot de revenir en première ligne. Vendredi, elle a mis en exergue à la tribune de l'Assemblée nationale le fait que le dernier régime à avoir «massivement utilisé» la déchéance de nationalité avait été celui de Vichy - s'attirant illico des huées sur les bancs socialistes et une remontrance de Manuel Valls. La coprésidente du groupe EE-LV au Palais-Bourbon est depuis sous le feu nourri des critiques, mais elle assume : «Non seulement mes mots sont le reflet exact de ma pensée, qui est une analyse historique sur ce qu'est la déchéance de nationalité, mais je les maintiens tous.»

Même l'allié radical se rebiffe. Président du groupe à l'Assemblée, Roger-Gérard Schwartzenberg est totalement opposé à la déchéance, un «encombrant dont il faut se débarrasser sans procéder à un stockage dans les couches profondes de la Constitution».

Laure Bretton et Rachid Laïrèche

La droite en ordre dispersé

Comme le laissent prévoir les controverses des dernières semaines, le débat sur la réforme constitutionnelle divise au moins autant la droite que la gauche. Christian Jacob, chef de file des députés Les Républicains (LR), en a prudemment tiré les conséquences en répartissant équitablement, dans la discussion générale, le temps de parole entre partisans et adversaires du projet.

C'est ainsi que Patrick Devedjian et Jean-Frédéric Poisson ont plaidé lundi après-midi pour l'abandon de la réforme, tandis que Guillaume Larrivée et Frédéric Lefebvre en défendaient le principe. Le camp des pour et celui des contre sont par ailleurs eux-mêmes profondément divisés, ce qui brouille plus encore un paysage politique devenu illisible. Rien de commun en effet, entre les députés LR Lefebvre et Larrivée. Le premier dira oui sans état d'âme, parce qu'il ne peut pas «oublier l'élan» qui a réuni le congrès derrière François Hollande le 16 novembre à Versailles. Le second, qui porte la parole sarkozyste, a formulé une approbation conditionnelle : il «souhaite pouvoir voter» cette réforme qu'il qualifie «d'utile» à défaut d'être «nécessaire».

On voit mal, dans ces conditions, comment le groupe Les Républicains pourrait parvenir à dégager une position commune mardi matin, à l'issue de sa réunion hebdomadaire. Nicolas Sarkozy et François Fillon devraient tous deux y participer. Le premier réaffirmera que la déchéance de nationalité pour les terroristes condamnés est une idée de la droite et qu'au nom de la cohérence, elle ne saurait s'opposer à son inscription dans la Constitution. Il rappellera que le principe d'un vote favorable a été approuvé le 6 janvier par le bureau politique de LR quasi unanime.

Fillon, lui, invitera ses collègues députés à refuser cette réforme constitutionnelle. Dans une tribune parue dans le Journal du dimanche, il fait valoir que les «contorsions juridiques» du gouvernement et les divisions qu'elles ont engendrées «jusqu'au sommet de l'Etat» ont définitivement ruiné la valeur «symbolique» d'un projet qui prétendait sceller «l'unité nationale». Pour Fillon, la Constitution n'a pas besoin d'être modifiée pour appliquer l'état d'urgence, ni pour déchoir les terroristes ? L'initiative de Hollande relève donc à ses yeux de la pure «communication».

Rivaux dans la course vers la présidentielle de 2017, l'ancien chef de l'Etat et son ex-Premier ministre pourraient être tentés de compter leurs soutiens à l'occasion de cette réunion. Dans l'entourage de Sarkozy, on assure qu'il n'en est pas question : «Le sujet est très complexe, il y a dans les deux camps de très bons arguments.» Personne ne sait au juste de quel côté pencheront les quelque 196 députés du groupe LR. «Dans chaque camp, ils ne sont qu'une quarantaine à être vraiment déterminés. Les autres, plus d'une centaine, attendent de voir. Ils ne veulent pas se laisser enfermer dans une posture pro ou antiréforme constitutionnelle», constate un cadre de LR. Avec le soutien de Christian Jacob, Nicolas Sarkozy espère convaincre la majorité des députés LR qu'il convient de laisser prospérer le débat en votant cette réforme imparfaite que la majorité LR au Sénat aura tout loisir de corriger le mois prochain lorsqu'elle lui sera soumise. Il appartiendra dès lors à la gauche de décider, en deuxième lecture, si elle souhaite donner sa chance à la révision constitutionnelle voulue par François Hollande.

Alain Auffray



Yves Jégo en 2014. (photo Laurent Troude)

Au centre, un soutien en demi-teinte

Le groupe UDI à l'Assemblée, sous la houlette de son président, Philippe Vigier, se réunit ce mardi matin pour accorder ses violons. Rien ne semble définitif. «A l'exception de deux ou trois unités, les

centristes devraient voter majoritairement ce texte. Comme d'ailleurs le souhaitait le président du parti, Jean-Christophe Lagarde, qui, sans le dire fortement pour ne pas diviser notre formation, y a toujours été favorable», raconte un député. Si, ces dernières semaines, les ténors de l'UDI se sont montrés relativement discrets sur ce dossier, «c'est que les attermoissements et les revirements du gouvernement ne faciliteraient pas vraiment l'adoption d'une position franche et

arrêtée. Il nous a semblé que la prudence devait être de mise», justifie un autre parlementaire.

«Il est vrai que les changements de pied perpétuels du gouvernement nous ont donné à réfléchir», reconnaît Philippe Vigier, député d'Eure-et-Loir et chef de file des députés centristes. Lundi, «la position du groupe n'était pas arrêtée face à un texte qui évolue beaucoup. L'article 2 risque encore d'être l'objet de longues discussions tout au long de l'après-midi de mardi», déclare le président du parti, Jean-Christophe Lagarde. «Pour nous, la déchéance de nationalité doit s'appliquer à tous», affirme le patron des centristes au Palais-Bourbon. L'ancien ministre de la Défense de Nicolas Sarkozy Hervé Morin a annoncé de longue date qu'il ne voterait cette disposition que si elle était étendue aux délits et pas réservée aux seuls crimes, comme prévu initialement. Une demande défendue par l'ensemble du groupe.

A la quasi-exception d'Yves Jégo, maire de Montereau-Fault-Yonne, qui s'est démarqué de l'ensemble de ses collègues pour annoncer qu'il ne voterait pas ce texte. «D'abord parce que le recours à la loi suffisait. Et de surcroît pourquoi le voter puisque l'union nationale née après le discours du président de la République à Versailles n'existe plus aujourd'hui ? Enfin, avec cette déchéance de nationalité, il y a comme un début de remise en cause du droit du sol qui personnellement ne me convient plus du tout», explique le député de Seine-et-Marne. L'attentisme prévaut aussi chez les sénateurs centristes qui se réunissent ce mardi. Même si le président du groupe, le sénateur et maire de Laval François Zocchetto, n'avait pas hésité à exprimer ses réserves.

Christophe Forcari

Christophe Forcari , Alain Auffray , Rachid Laïreche , Laure Bretton



LAPRESSEENREVUE.EU

II) Cécile Duflot ou la déchéance... de la politique



Cécile Duflot a commis deux erreurs historiques dans son discours. - Sipa

Libérée du ministère du Logement, où son passage coïncide avec la régression des constructions sociales, **Cécile Duflot s'efforce de passer pour la plus déterminée des opposantes de gauche.** Redevenue députée de la sixième circonscription de Paris, obtenue en bataillant ferme rue de Solferino et non sur place, elle se sert de la tribune de l'Assemblée Nationale pour se refaire une image. En ces lieux chargés d'histoire, elle croit prononcer ce que l'on appelle un discours historique.

La voici, donc, refusant le principe de déchéance de la nationalité, en martelant une ânerie qu'elle avait déjà proférée dans les médias. La déchéance de la nationalité a été massivement utilisée par le régime de Vichy ! Il est possible qu'elle ignore le sens de cette peine et ses modalités d'application sous le gouvernement de Pétain. Car le plus grand nombre de déchéances de nationalité ne résultait pas de décisions de justice, mais de décrets signés par le chef de l'Etat. **Le statut des juifs promulgué en octobre 1940 fut suivi de l'abrogation du décret Crémieux de 1870.** Les juifs d'Algérie se voyaient privés de la

citoyenneté française. En Algérie comme en métropole, ils furent aussitôt exclus de la fonction publique. Beaucoup d'hommes furent internés, par les autorités de Vichy, dans les camps du Sud algérien. **En métropole, n'étant plus français, ils pouvaient être livrés aux nazis.** C'est toujours par décret que le gouvernement de Vichy annula les naturalisations actées dans les dernières années de la Troisième République, mettant les juifs et tous les autres réfugiés d'Europe centrale à la merci de l'Occupant. Dans la logique de ces décrets, les enfants nés en France de parents étrangers ne pouvaient être considérés comme français. En faisant le tour de sa circonscription, Cécile Duflot saura ce que sont devenus ces enfants : leurs noms figurent sur les écoles qu'ils fréquentaient avant d'être expédiés dans les camps de la mort, où la plupart furent gazés.

Ce n'est pas seulement une faute que de comparer les dénaturalisations de Vichy avec une mesure visant exclusivement des terroristes condamnés pour avoir porté les armes contre la France, tuant sans discernement des Français ou, avec discernement, des dessinateurs, des journalistes,

des militaires, des policiers et, bien sûr, des juifs. C'est une ignominie. **S'il est une comparaison entre cette époque et la notre, elle commence à Toulouse et se poursuit à la Porte de Vincennes.** Une fillette abattue à bout portant, des femmes et des hommes assassinés simplement parce qu'ils étaient juifs. C'est également à ce titre que leurs parents ou leurs grands-parents avaient été déchus de la nationalité française. Des juifs, assassinés parce que juifs, cela ne s'était pas vu en France depuis la fin de l'Occupation allemande.

La déchéance de nationalité pose, certes, quelques problèmes de droit

Qui reproduit les crimes de Vichy et de ses maîtres allemands ? Le président François Hollande, le gouvernement de Manuel Valls ou les terroristes islamistes ? **S'inquiéter de la contradiction entre l'état d'urgence et l'état de droit relève du débat légitime.** Définir les terroristes comme les victimes potentielles d'une injustice renvoyant à celles de Vichy est une insulte aux victimes, aux Français et aux amis de la France que Pétain et Laval ont humiliés avant de les livrer à l'ennemi.

La déchéance de nationalité pose, certes, quelques problèmes de droit. Simplement parce qu'elle concerne exclusivement des binationaux, ce qui, une fois plus n'a rien de commun avec les dénaturalisations du régime de Vichy, visant des individus n'ayant d'autre patrie que la France. Nombre d'entre eux étaient déjà déchus des nationalités des pays d'origine, annexés par le Reich nazi. **Ces populations exclues par Vichy avaient massivement manifesté leur amour de la France.** Ceux qui n'étaient pas concernés par la conscription s'étaient engagés massivement dans l'armée française en 1939. Républicains espagnols, réfugiés tchèques, antifascistes allemands, juifs venus de toute l'Europe. Ils ont été privés de la nationalité française par un maréchal félon qui avait tout cédé à l'ennemi. Qu'ont-ils de commun avec des gens nés en France qui manifestent leur haine envers le pays d'accueil et portent les armes contre lui ?

Mais Cécile Duflot reconnaît cette haine. Elle cite Germaine Tillon, hors de son contexte : « Vous ne pouvez rien contre un jeune homme de 17 ans décidé à poser une bombe ». Germaine Tillon écrivait ces mots pendant la guerre d'Algérie, en appelant à désarmer la haine, et donc à négocier l'indépendance de l'Algérie. Ce qui fut fait, par le général De Gaulle.

L'islamiste djihadiste serait-il, pour Cécile Duflot, engagé dans un combat libérateur comparable à celui des peuples colonisés ? Du haut de la tribune du Palais Bourbon, celle qui entend rassembler la gauche de la gauche adresse un signe à ces mouvements qui prétendent incarner on ne sait quelle oppression afin de combattre la République et la laïcité. Car **en détournant une phrase de Germaine Tillon, datant de la guerre d'Algérie, l'ancienne ministre offre une justification aux islamistes.**

En outre Cécile Duflot mélange cette position prise par la grande résistante, avec la période précédente pour affirmer : « on ne répond pas à la violence par la violence ». Quelle ignorance et quel déni d'histoire, quand Cécile Duflot appelle les spectres de Germaine Tillon et Geneviève Anthonioz De Gaulle pour énoncer cette navrante profession d'angélisme ! **Germaine Tillon était membre d'un tous premiers réseaux de la Résistance, le réseau du Musée de l'Homme. Les pacifistes étaient alors à Vichy,** ils avaient suivi Pétain lorsqu'il leur demandait de cesser le combat. Le réseau de Germaine Tillon appelait lui à relever le glaive brisé de la France ! Et Geneviève De Gaulle combattait, elle aussi, répondant à l'appel de son oncle, au sein du mouvement Défense de la France. C'est à ce titre qu'elles furent l'une et l'autre déportées à Ravensbrück – qui ne se prononce pas « brouque », contrairement à ce que croit Cécile Duflot, il y a un tréma sur le u ! Comme tous les Résistants, comme les chefs des Etats alliés, Germaine Tillon et Geneviève Anthonioz De Gaulle savaient que la violence de l'Allemagne nazie n'appelait d'autre réponse que la guerre totale. Ce ne sont pas de doux rêveurs, des pacifistes, qui libérèrent Germaine Tillon et Geneviève Anthonioz De Gaulle de Ravensbrück, mais les soldats de l'Armée rouge, le 30 avril 1945. Les Résistantes et les Résistants ne répétaient pas ce bêlement stupide « on ne répond pas à la violence par la violence ».

Dans les rues de sa circonscription, Cécile Duflot trouvera aussi quelques plaques commémorant des Résistants, et tout particulièrement les FTP du groupe Manouchian Rayman, qui vivaient dans ces quartiers alors ouvriers des XIème et XXème arrondissement. Par respect pour eux, **la députée de leur quartier gagnerait à ne pas se réclamer d'un pacifisme de résignation.** La violence que nous affrontons aujourd'hui provient, comme celle qu'ils combattirent les armes à la main, d'une idéologie totalitaire. Blanchir cette

idéologie, dans l'enceinte du Parlement, faire passer les tueurs qui s'en réclament pour des victimes dont nous devrions comprendre la haine, cela porte un nom, c'est une forfaiture. Qu'importe si l'ignorance l'emporte sur la volonté délibérée de falsifier l'histoire. L'effet est à la hauteur de la médiocrité de l'objectif qui est de se placer en situation de candidate à l'élection présidentielle. L'enjeu du débat parlementaire était d'une autre nature, la réponse de la France aux agressions répétées du terrorisme islamiste. Mais il est vrai que Cécile Duflot n'était pas la seule à le ternir pour servir de petits objectifs politiques.



III) Déchéance de nationalité: Nicolas Sarkozy et Manuel Valls menacent leur camp respectif

Le HuffPost avec AFP | Par Geoffroy Clavel



Manuel Valls et Nicolas Sarkozy ont tous deux plaidé dans leurs camps respectifs pour une adoption de la révision constitutionnelle | AFP

DECHEANCE DE NATIONALITE - Aux grands maux, les grands moyens. Alors que les députés doivent débattre à partir de 16h30 de l'inscription très controversée de la déchéance de nationalité dans la Constitution, Nicolas Sarkozy et Manuel Valls n'hésitent plus à sortir le bâton pour convaincre les hésitants à rentrer dans le rang.

Le chef du gouvernement socialiste et le patron des Républicains se sont tous deux rendus en fin de matinée devant leur groupe politique respectif à l'Assemblée pour plaider en faveur de l'adoption

de la révision constitutionnelle annoncée par François Hollande lors du congrès à Versailles. Alors que les voix du groupe socialiste ne sont pas acquises, celles du groupe Les Républicains le sont de moins en moins, l'ancien premier ministre François Fillon menant la fronde contre une révision "inutile" et "improvisée".

Valls: "Voter contre, c'est mettre le président en minorité"

"J'en appelle au rassemblement, car c'est une responsabilité vis-à-vis des Français et du pays", a mis en garde le premier ministre Manuel Valls devant les députés socialistes, jugeant que l'"essentiel" est de faire voter la réforme constitutionnelle, selon des propos rapportés par un participant.

"On ne peut pas découper en morceaux le serment du président (fait au Congrès de Versailles trois jours après les attentats de Paris et annonçant cette révision de la Constitution, ndlr). Voter contre c'est mettre en difficulté le gouvernement et mettre en minorité le Président", a prévenu le premier ministre à l'adresse des derniers hésitants. Une menace subtile de dissolution que personne au sein du groupe socialiste n'a préféré relever.

La veille, une très nette majorité du groupe socialiste, dont un tiers avait fait acte de présence, a voté l'article 1 du projet de révision inscrivant l'état d'urgence dans la Loi fondamentale. L'objectif est de faire pareil ce mardi et ce mercredi lors du vote solennel sur l'ensemble du texte. Car Manuel Valls sait que la moindre défaillance à gauche sera immédiatement exploitée par l'opposition. "Il y a un débat à droite. Mais si nous laissons à l'opposition la possibilité de dire: 'ils sont divisés' (la majorité, NDLR), alors nous aurons perdu sur tous les tableaux", a-t-il expliqué.

Sarkozy: "On nous demandera des comptes"

Au même moment ou presque, Nicolas Sarkozy développait la même argumentation devant les troupes LR. Réaffirmant la position adoptée à une très nette majorité lors d'un Bureau politique du parti, l'ancien président de la République a lui aussi mis en garde ses amis contre un vote négatif que les Français jugeraient incompréhensible. "En cas de nouvel attentat, on nous demandera des comptes. Les arguments des constitutionnalistes sont justes, mais ils seront balayés par les médias", a-t-il mis en garde.

Comme Manuel Valls et François Hollande, Nicolas Sarkozy sait qu'il joue une part de son leadership sur ce vote. N'a-t-il pas lui aussi en son temps plaidé en faveur d'une extension de la déchéance de nationalité? Candidat déclaré à la primaire, François Fillon l'a bien compris et cherche désormais à se placer en concurrence frontale avec le patron des Républicains en menant la fronde de droite contre la révision constitutionnelle, y compris au Sénat où il compte de nombreux soutiens.

De quoi faire rager Nicolas Sarkozy. "François, j'ai lu ce que tu as déclaré. J'aurais préféré que tu viennes le dire au bureau politique où nous en avons débattu deux heures et où tu n'étais pas", lui a asséné Nicolas Sarkozy avant de s'en prendre à "ceux qui ont soutenu la déchéance par le passé et changent d'avis".

Au terme de cette réunion, le président du groupe Christian Jacob n'a pu que constater que Les Républicains ne voteraient pas comme un seul homme sur le texte. "Il n'y aura pas de position unanime du groupe", a-t-il reconnu. La veille, lors de l'adoption de l'article 1 sur l'état d'urgence, qui fait pourtant l'unanimité à droite, seuls 10 députés de droite étaient en séance et six ont voté contre.

huffingtonpost.fr

IV) Assemblée : la déchéance de nationalité divise à gauche... comme à droite



Les débats s'annonçaient passionnés ce mardi à l'Assemblée nationale sur la déchéance de nationalité, toujours pomme de discorde majeure, principalement à gauche, mais aussi à droite. AFP/LIONEL BONAVENTURE

La division règne... partout ! Alors qu'elle est soumise au débat ce mardi après-midi à l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'examen du projet de loi constitutionnelle de «protection de la Nation», la déchéance de nationalité divise la gauche, mais aussi la droite.

Ce mardi matin, jour des traditionnelles réunions de groupe, Manuel Valls et Nicolas Sarkozy, ont chacun dû taper du poing sur la table.

A quelques heures de la reprise des débats sur cet article 2, devenu au fil des semaines un véritable casse-tête politique, Manuel Valls, s'est rendu à la réunion à huis clos des députés PS pour battre le rappel des troupes. «On ne peut pas découper en morceaux le serment du président. Voter contre c'est mettre en difficulté le gouvernement et mettre en minorité le président», a sermonné le Premier ministre.

Problème, cette disposition, annoncée par François Hollande au lendemain des attentats de Paris et Saint-Denis devant le Parlement réuni en Congrès, est vivement contestée dans les rangs socialistes. Les nouvelles écritures du texte, qui ne font plus référence à la binationalité notamment, n'ont pas apaisé tous les esprits. Si certains se sont laissés convaincre par la dernière version, une partie des socialistes continue de la refuser. Les frondeurs entendent ainsi se prononcer contre l'article 2 s'il est voté avec l'amendement de réécriture du gouvernement.

«On nous demandera des comptes»

A droite aussi, on a bien du mal à tomber d'accord. «Les avis sont partagés sur ce sujet. Il n'y aura pas de position unanime du groupe», a reconnu Christian Jacob, le président du groupe Les Républicains, à l'issue d'une longue réunion de son groupe.

Une réunion au cours de laquelle Nicolas Sarkozy a tapé du poing sur la table. «Que ceux qui ont toujours été contre votent contre, d'accord. Mais que ceux qui ont soutenu la déchéance par le passé changent d'avis, ça non ! François, j'ai lu ce que tu as déclaré. J'aurais préféré que tu viennes le dire au bureau politique où nous en avons débattu deux heures et où tu n'étais pas», a lancé le président des Républicains. Un missile directement dirigé vers son rival, François Fillon. En cas de nouveaux attentats en France, «on nous demandera des comptes», a-t-il encore prévenu.

Pas sûr que ces mises en garde aient un quelconque effet sur les réfractaires, tant le sujet divise par-delà les clivages partisans. Résultat, ce mardi après-midi, on pourrait bien voir, comme vendredi dernier à l'ouverture des débats des députés de droite opposés à la réforme saluer des «socialistes courageux», des «frondeurs» de la majorité qui les applaudissent à leur tour et se font remonter les bretelles...

La déchéance de nationalité, un casse-tête politique

L'article 2 du projet de révision constitutionnelle, qui propose d'étendre la déchéance de nationalité aux binationaux nés Français (et non plus aux seuls naturalisés Français) condamnés pour terrorisme, a mis le feu à la gauche, mais divise aussi la droite.

Pauline Théveniaud

V) Le PS prêt à une primaire du PS au PCF, sans Mélenchon

Le bureau national du parti pose une seule condition : "Que tous ceux qui participent soient d'accord pour soutenir celui ou celle qui gagnera la primaire."

Source AFP



Le cofondateur du Parti de gauche Jean-Luc Mélenchon. © CITIZENSIDE/DENIS THAÛST

Le bureau national du Parti socialiste se dit prêt à participer à une « primaire de coalition [...], une primaire qui réunirait toute la gauche de gouvernement », du PS au PCF, a affirmé la porte-parole du PS Corinne Narassiguin lundi soir. « Il y a un grand consensus [...] d'aller vers une primaire de coalition, c'est-à-dire une primaire qui réunirait toute la gauche de gouvernement sans préalable et avec une seule

condition : que tous ceux qui participent soient d'accord pour soutenir celui ou celle qui gagnera la primaire », a déclaré Corinne Narassiguin au cours d'un point presse à l'issue du Bureau national.

Corinne Narassiguin a précisé que le PS était prêt à une primaire allant « du PS au PCF », sans la participation du cofondateur du Parti de gauche Jean-Luc Mélenchon. « Même si notre objectif est la primaire de toutes les gauches, incluant de [Jean-Luc] Mélenchon à [Emmanuel] Macron, comme l'a dit [le premier secrétaire] Jean-Christophe Cambadélis [...], on ne veut pas donner à Jean-Luc Mélenchon un droit de veto, sinon cela veut dire enterrer la primaire », a-t-elle expliqué à l'Agence France-Presse.

Corinne Narassiguin a rappelé que les responsables du PS recevraient jeudi les initiateurs de l'appel « Notre primaire », parmi lesquels le député européen Yannick Jadot. « Nous [leur] ferons des propositions par rapport à la manière dont nous pourrions les aider à participer à l'organisation de ces primaires », a-t-elle expliqué.

Trois alternatives possibles

Soulignant que le PS avait désormais « une perspective et un calendrier bien établis », la porte-parole a relevé que « certains éléments du calendrier ne dépend[aient] pas [du PS] puisque le Parti communiste et Europe Écologie-Les Verts auront leur congrès début juin » et qu'il est « fort douteux qu'ils se prononcent eux-mêmes sur leur volonté de participer ou pas à cette primaire et dans quelles conditions avant le mois de juin ». « Il faut être aussi lucide. À partir du moment où le PS est en capacité de coorganiser des primaires » qui permettent d'avoir au premier tour de la présidentielle « un seul candidat de la gauche de gouvernement », on est « très content de ça, on veut participer à ça, on veut être moteur de ça », a résumé Corinne Narassiguin.

Selon la porte-parole, Jean-Christophe Cambadélis a présenté aux membres du bureau national les trois alternatives possibles : « une primaire partidaire », une « primaire de coalition » ou une « primaire sauvage ». « On comprend bien qu'aujourd'hui on n'est plus dans la même logique qu'en 2011, et que la primaire partidaire, juste entre les socialistes et les radicaux de gauche, ce n'est pas suffisant, on est face à un danger d'élimination dès le premier tour [de la

présidentielle], donc il faut voir au-delà », a-t-elle expliqué. « En même temps, on a bien conscience qu'on ne peut pas non plus laisser se développer des initiatives de primaire totalement en dehors du Parti socialiste et qui en plus se constitueraient contre le PS », a-t-elle expliqué.

Le Point

A Suivre...
La Presse en Revue